

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 5 mars 1998, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain de 171 mètres carrés environ, appartenant à la SCI La Tour d'Auvergne, dépendant de la propriété actuellement cadastrée sous le numéro 477 de la section B située en bordure de la rue de la Vie Guerse à Bron et nécessaire à l'élargissement de cette voie.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, ladite société céderait la parcelle en cause au prix de 150 F le mètre carré, soit pour une somme globale de 25 650 F ;

**B - Propose** d'approuver ledit compromis établi en vue de la régularisation de cette opération et de l'autoriser à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir ;

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**Approuve** ledit compromis établi en vue de la régularisation de cette opération et autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,